

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 452 rapportant l'article 1er de l'arrêté n° 276 du 27 avril 1941 ordonnant l'internement spécial de certaines personnes

n° 452

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date de publication
29 juin 1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 10 septembre 1940 relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique, ensemble les actes modificatifs

Vu l'arrêté n° 276 du 27 avril 1941 ordonnant l'internement spécial de certaines personnes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapporté en ce qui concerne : 1° AL Gleyze Georges; 2° AL Stavrou Charalambos, l'arrêté n° 276 susvisé. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.